

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **BLUEARTH PRODUCTION**.....
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° **51**..... Rue de l'Evêché.....
 Commune **MARSEILLE**.....
 Code postal **13002**.....
 Nature des activités : **Production de films documentaires**.....
 Qualification : **Fondée par un biologiste marin, spécialisé en approche animale et en communication scientifique**.....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Physeter macrocephalus Cachalot	2	Approche en voilier, suivi acoustique (hydrophone), et à la nage (1 personne à l'eau) si l'animal vient à nous
B2 Delphinus delphis dauphin commun	Groupe	Depuis le voilier, à la proue, sans mises à l'eau si l'animal vient à nous
B3 Globicephala melas Globicephale	Groupe	Approche en voilier, et à la nage (1 personne à l'eau) si l'animal vient à nous.
B4 Mobula mobular Raie mobula	1 à 2	Approche en voilier, et à la nage (1 personne à l'eau) si l'animal vient à nous.
B5 Balaenoptera physalus Rorqual commun	1 à 2	Approche en voilier, et à la nage (1 personne à l'eau) si l'animal vient à nous.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Film documentaire sur le partage de l'espace entre l'homme et la faune marine par le prisme de bioacoustique**
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Mise à l'eau d'un plongeur caméraman sous-marin avec sa caméra pour filmer les cétacés à moins de 100m : il plongera en recycleur ou en apnée, il n'y aura donc pas d'émission de bulles. l'approche finale est réalisée parallèlement à la route de l'animal. La rencontre filmée reste toujours en son bon vouloir. Sa route reste toujours libre, pour lui permettre de refuser la rencontre filmée.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Maitrise de Biologie et des écosystèmes aquatique / Univerité Montpellier 2

Formation continue en biologie animale Préciser : DESU de communication scientifique, Université Montpellier 2, sous la tutelle du Pr Pierre Beaubrun de l'EPHE

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Fin mai à fin juillet 2021 - sur 3 sessions d'une semaine à la voile en fonction des conditions

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : ~~Région Sud, Région Corse, région occitanie~~

Départements : ~~13, 09, 2B, 2A, 06, 34, 04~~

Cantons :

Communes :

CF NOTE TECHNIQUE

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Si l'animal ne vient pas spontanément au bateau, l'approche initiale se fait à la voile en parallèle de la route de l'animal à 300m. Le suivi se fait alors aux jumelles. Si l'animal garde sa route, le voilier suit l'animal en se rapprochant lentement. Si l'animal garde sa route et adopte une allure de nage lente, le voilier prend de l'avance sur sa route pour mettre le plongeur à l'eau, le plongeur nage alors parallèlement à la route de l'animal en se rapprochant lentement pour créer la rencontre le voilier a alors quitté la zone et éteint son moteur. la rencontre se produit si l'animal vient vers le plongeur au moment du point de contact.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Diffusion d'un documentaire avec les images sous marines tournées sur France 3 Corse, occitanie et PACA.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Marseille le 09/02/2021

Votre signature 